



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ne pas distribuer, diffuser, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une sollicitation d'achat, de souscription ou de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique ou dans toute autre juridiction dans laquelle il serait illégal de le faire.

TRES LARGE SUCCES DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC MAINTIEN DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES DE GENFIT D'ENVIRON 44,6 MILLIONS EUROS

- **Demande totale d'environ 155 millions d'euros**
- **Taux de souscription de 348%**
- **Succès de la levée de fonds globale d'environ 78,5 millions d'euros**

Lille (France), Cambridge (Massachusetts, Etats-Unis), le 31 octobre 2016 – GENFIT (Euronext : GNFT - ISIN : FR0004163111), société biopharmaceutique engagée dans la découverte et le développement de solutions thérapeutiques et diagnostiques dans le domaine des maladies métaboliques et inflammatoires touchant notamment la sphère hépato-gastroentérologique, annonce aujourd'hui le succès de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (l'« **Augmentation de Capital** ») lancée le 10 octobre 2016.

La demande totale pour l'Augmentation de Capital s'est élevée à environ 155 millions d'euros, soit un taux de souscription de 348%.

Cumulativement avec le placement privé de 33,9 millions d'euros réalisé le 6 octobre 2016, Genfit a désormais levé un montant total de 78,5 millions d'euros.

Jean-François Mouney, Président du Directoire de GENFIT, a déclaré : « *Nous nous réjouissons du très large succès de cette opération, sursouscrite à hauteur de 348%, qui témoigne de la très grande confiance apportée par la communauté financière dans la valeur et le potentiel de nos produits en développement.*

Ce soutien nous donne désormais les moyens de faire progresser ce portefeuille de produits et notamment de mettre en œuvre nos stratégies de développement d'elafibranor dans la NASH et dans la CBP, de qualification de nos candidats-biomarqueurs propriétaires et de développement de nos candidats-médicaments dans la fibrose ; le tout au bénéfice d'un nombre croissant de patients à traiter.

Je tiens tout particulièrement à remercier nos actionnaires individuels et institutionnels pour leur importante contribution à l'indéniable succès de cette levée de fonds. »

2.849.944 actions nouvelles ont été souscrites à titre irréductible, représentant 91,4% des actions nouvelles à émettre. La demande à titre réductible a porté sur 7.990.464 actions nouvelles,



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

représentant 256% des actions à émettre, et ne sera en conséquence que partiellement allouée à hauteur de 266.699 actions nouvelles.

Le produit brut de l'Augmentation de Capital s'élève à 44.567.994,90 euros, prime d'émission incluse, correspondant à l'émission de 3.116.643 actions nouvelles au prix de souscription de 14,30 euros par action nouvelle.

Les 78,5 millions d'euros levés sont destinés à fournir à la Société des moyens supplémentaires pour financer sa stratégie, et plus particulièrement :

- poursuivre le développement du programme clinique de Phase III d'Elafibranor dans la NASH via, en particulier, l'étude pivot RESOLVE-IT ;
- poursuivre le développement du programme de biomarqueurs associé;
- initier l'étude du plan pédiatrique d'Elafibranor dans la NASH ;
- engager le développement clinique d'Elafibranor dans la CBP ;
- avancer ses autres programmes de recherche propriétaires, et en particulier ceux qui ciblent la fibrose; et
- préparer l'accès au marché d'Elafibranor dans la NASH, en renforçant différentes fonctions au sein de la Société.

A l'issue du placement privé et de l'Augmentation de Capital, le capital social de la Société s'élèvera à 7.791.609,25 euros, divisé en 31.166.437 actions d'une valeur nominale de 0,25 euro chacune.

Le règlement-livraison et la cotation des actions nouvelles sur le marché réglementé d'Euronext à Paris sont prévus le 2 novembre 2016. Les actions nouvelles porteront jouissance courante et donneront droit, à compter de leur émission, à toutes les distributions décidées par la Société à compter de cette date. Elles seront immédiatement assimilées aux actions existantes de la Société et seront négociées sur la même ligne de cotation sous le code ISIN FR0004163111.

Citigroup Global Markets Limited and Natixis agissent en qualité de coordinateurs globaux, chefs de file associés et teneurs de livre associés de l'Augmentation de Capital (les « **Coordinateurs Globaux** »).

Information du public :

Le prospectus, ayant reçu de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le visa n°16-465 en date du 7 octobre 2016 (le « **Prospectus** »), est composé (i) du document de référence de la Société déposé auprès de l'AMF le 29 juin 2016 sous le numéro R.16-062 (le « **Document de Référence** »), de son actualisation enregistrée le 5 octobre 2016 sous le numéro D.16-0537-A01 (l'« **Actualisation** »), (ii) d'une note d'opération et (iii) du résumé du Prospectus (inclus dans la note d'opération).

Des exemplaires du Prospectus sont disponibles sur demande et sans frais au siège social de la Société, situé au 885 avenue Eugène Avinée, 59120 Loos - France, sur le site internet de la Société (www.genfit.com) et de l'AMF (www.amf-france.org) ainsi qu'auprès des Coordinateurs Globaux.

La Société attire l'attention du public sur les facteurs de risque décrits au chapitre 4 du Document de Référence, et de l'Actualisation ainsi qu'au chapitre 2 de la note d'opération



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Prochains évènements

8 novembre 2016 : chiffre d'affaires et position de trésorerie au 30 septembre 2016

11-15 novembre 2016 : AASLD, The Liver Meeting, Boston, MA USA

A propos d'Elafibranor :

Elafibranor est le composé le plus avancé du portefeuille de GENFIT. Elafibranor est un traitement de type « first-in-class », Agoniste du Récepteur Activé par les Proliférateurs des Peroxysomes- α et $-\delta$, administré une fois par jour par voie orale, et développé pour traiter notamment la stéatohépatite non-alcoolique (NASH). Elafibranor est considéré comme capable de traiter les multiples facettes de la NASH telles que l'inflammation, la sensibilité à l'insuline, les profils lipidique et métabolique, les marqueurs du foie.

A propos de la NASH :

La « NASH », ou stéatohépatite non-alcoolique, est une maladie du foie qui associe une accumulation de graisse dans le foie, une inflammation et une dégénérescence des cellules hépatiques. La maladie est associée à un risque élevé de progression vers la cirrhose, un état correspondant à une fonction hépatique détériorée, conduisant à une insuffisance hépatique et au cancer du foie.

A propos de la CBP :

La « CBP », ou Cirrhose Biliaire Primitive, est une maladie chronique au cours de laquelle les canaux biliaires intra-hépatiques sont endommagés. L'altération des canaux biliaires réduit la capacité du foie à éliminer des toxines, et peut conduire à la cicatrisation des tissus hépatiques et la cirrhose.

À propos de GENFIT :

GENFIT est une société biopharmaceutique dédiée à la découverte et au développement de médicaments dans des domaines thérapeutiques où les besoins médicaux sont considérables en raison du manque de traitements efficaces et du fait de l'augmentation du nombre de malades au niveau mondial. GENFIT concentre ses efforts de R&D pour participer à la mise sur le marché de solutions thérapeutiques visant à combattre certaines maladies métaboliques, inflammatoires, autoimmunes ou fibrotiques touchant en particulier le foie (comme la stéatohépatite non alcoolique ou NASH) et plus généralement la sphère gastro-intestinale. GENFIT déploie des approches combinant nouveaux traitements et biomarqueurs. Elafibranor, composé propriétaire de GENFIT le plus avancé, est en cours de phase 3 d'essais cliniques. Installée à Lille, à Paris Cambridge, MA (USA), l'entreprise compte environ 110 collaborateurs. GENFIT est une société cotée sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, Compartiment B (Euronext : GNFT - ISIN : FR0004163111). www.genfit.fr

Déclarations prospectives / Avertissement

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives. Bien que la Société considère que ses projections sont basées sur des hypothèses raisonnables, ces déclarations prospectives peuvent être remises en cause par un certain nombre d'aléas et d'incertitudes, ce qui pourrait



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

donner lieu à des résultats substantiellement différents de ceux décrits, induits ou anticipés dans lesdites déclarations prospectives. Ces aléas et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la recherche et développement, y compris dans le domaine des biomarqueurs, au progrès et aux résultats de l'essai clinique RESOLVE-IT, aux examens et autorisations d'autorités réglementaires comme la FDA et l'EMA concernant notamment Elafibranor dans la NASH, la CBP et d'autres indications, ainsi que les biomarqueurs développés par la Société, au succès d'une stratégie d'in-licensing, à la capacité de la Société à continuer à lever des fonds pour son développement, ainsi qu'à ceux développés à la section 7 «Principaux Risques et incertitudes» du Rapport d'Activité et Financier semestriel au 30 juin 2016 disponible sur le site Internet de GENFIT (www.genfit.fr) et de l'AMF (www.amf-france.org). Sous réserve de la réglementation applicable, la Société ne prend aucun engagement de mise à jour ou de révision des informations contenues dans ce communiqué.

Ce communiqué de presse a été réalisé en langues française et anglaise ; en cas de différence entre les textes, la version française prévaudra.

Avertissement

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent communiqué doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

L'offre et la vente d'actions de GENFIT ont été conduites sous forme de placement privé auprès d'investisseurs qualifiés, conformément à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier et des lois et règlements étrangers applicables. Il n'y a pas eu et il n'y aura pas d'offre au public en France des actions émises dans le cadre du Placement Privé.

*Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée (la « **Directive Prospectus** »).*

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus relatif à une offre au public dans un Etat membre autre que la France. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres autres que la France, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans cet Etat membre ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par GENFIT d'un prospectus relatif à une offre au public au titre de l'article 3 de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet Etat membre.

*Ce communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique ni dans toute autre juridiction dans laquelle telle offre ou sollicitation pourrait faire l'objet de restrictions. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act of 1933, tel que modifié (le « **Securities Act** »), ou dans le cadre d'une exemption à*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

cette obligation d'enregistrement. Les actions de GENFIT n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du Securities Act, et le GENFIT n'a pas l'intention de procéder à une offre au public de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique.

*Le présent communiqué est adressé et destiné uniquement aux personnes qui sont (i) des « investment professionals » (des personnes disposant d'une expérience professionnelle en matière d'investissements) au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel que modifié, l'« **Ordonnance** »), (ii) étant des personnes entrant dans le champ d'application de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») de l'Ordonnance, ou (iii) des personnes à qui une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la vente de titres financiers pourrait être légalement adressée (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme les « **Personnes Concernées** »).*

Ce communiqué est adressé uniquement à des Personnes Concernées et aucune personne autre qu'une personne concernée ne doit utiliser ou se fonder sur ce communiqué. Tout investissement ou activité d'investissement auquel le présent communiqué fait référence n'est accessible qu'aux Personnes Concernées et ne devra être réalisé qu'avec des Personnes Concernées. Aucune personne autre qu'une personne concernée ne doit utiliser ou se fonder sur ce communiqué et son contenu.

Toute décision d'acquérir des actions GENFIT doit être faite uniquement sur la base de l'information concernant GENFIT disponible publiquement.

Ne pas distribuer, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon.

CONTACT

GENFIT | Jean-François Mouney – Président du Directoire | Tél. 03 20 16 40 00

MILESTONES - Relations Presse | Bruno Arabian | Tél. 01 83 62 34 84 / 06 87 88 47 26 – barabian@milestones.fr

GENFIT | 885 Avenue Eugène Avinée, 59120 Loos - FRANCE | 03 20 16 40 00 | www.genfit.fr